

TRAIT D'UNION

Le mot du Maire

Lors de la cérémonie des vœux en janvier 2018, je vous informais que la nouvelle Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelle, chargée de la compétence « déchets, ramassage des ordures ménagères », allait mettre en place une nouvelle formule pour la collecte des ordures ménagères. Pour les particuliers, ces modifications vont être applicables dès le 1^{er} juillet 2018 pour les communes de l'ex communauté de communes du Pays Belmontais, donc pour Maresché.

C'est une première étape vers la tarification incitative, prévue pour 2019, basée sur le principe que l'utilisateur paie selon la quantité de déchets qu'il produit.

Vous trouverez dans l'encart ci-dessous, des informations importantes concernant la mise en place de ces nouvelles modalités de collecte.

❖ RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Les usagers vont recevoir des sacs translucides. Ils conservent la possibilité de mettre ces sacs dans leur propre contenant. La collecte sera effectuée une fois par semaine en porte à porte et les grands bacs collectifs, actuellement situés en bout de chemin dans les campagnes, sont supprimés.

En ce qui concerne la collecte des déchets recyclables (ou tri sélectif), il y aura désormais seulement deux possibilités :

- ✓ La colonne pour les verres, qui reste inchangée,
- ✓ Une autre colonne où pourront être jetés ensemble tous les emballages plastiques, papier, carton, acier, alu, mais aussi les barquettes plastiques, film plastique, barquette polystyrène, sac plastique...

Les déchets biodégradables peuvent être utilisés pour faire du compost : il reste quelques composteurs disponibles à la mairie.

Le service des bennes à encombrants est supprimé en septembre.



Quatre réunions publiques d'information vous sont encore proposées :

- ✓ Lundi 28 mai 2018, à 20h30, à Ancinnes, centre culturel - Place Général de Gaulle
- ✓ **Mardi 29 mai 2018, à 20h30, à Beaumont-sur-Sarthe, salle loisirs et culture**
- ✓ Mercredi 30 mai 2018, à 20h30, à Fresnay-sur-Sarthe, salle Gilbert Chauveau -2 rue Abbé Lelièvre
- ✓ Jeudi 31 mai 2018, à 20h30, à Sougé-Le-Ganelon, Salle Gilbert Chauveau - rue des Rochers.

La distribution des sacs translucides pour ordures ménagères se fera en mairie du 07 au 11 juin 2018 (voir dates et horaires sur la fiche jointe). À cette occasion, nous vous remettons également un courrier explicatif et une réglette de tri pour vous aider dans vos gestes de tri au quotidien.



✓ **Point d'Apport Volontaire (P.A.V.) :**

D'autre part, il est inadmissible de voir continuellement le point d'apport volontaire (P.A.V.), situé à l'Arche Saint-Michel, envahi par toutes sortes de débris.

Pour rappel, la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe est ouverte tous les jours, sauf le mercredi, de 9h10 (9h30 le vendredi) à 12h00 et de 14h00 à 18h00, du 1^{er} avril au 30 septembre. Du 1^{er} octobre au 31 décembre, la déchetterie ferme à 17h00. Vous pouvez y déposer : gravats, ferrailles, déchets verts, pots de peinture, bidons d'huile, etc.



❖ **VIE DE LA COMMUNE :**

✓ **Restaurant Les Trois Colombes :**

Le restaurant Les Trois Colombes, situé maintenant dans la zone d'activité Maine Eco Park, a ouvert mi-décembre 2017. Il fut inauguré officiellement le 02 mai 2018 en présence notamment de Madame la Sous-Préfète, Marie-Pervenche PLAZA, et de Monsieur Philippe MARTIN, président de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Ouvert de 8h00 à 19h00 du lundi au jeudi, et jusqu'à 22h00 les vendredis et samedis.

Téléphone : 02 43 31 90 53



✓ **Cérémonie du 8 mai :**



La cérémonie s'est déroulée sous le soleil, en présence d'une cinquantaine de personnes, avec la participation de la fanfare des Bleuets. Le vin d'honneur a été servi à La Pau's Café ce qui a permis de découvrir les nouveaux locaux.



✓ **La Pau's Café :**



Le café du bourg a rouvert ses portes en avril. Julie PERRIOT a repris le commerce que ses parents ont tenu de 1990 à 2002. L'enseigne, fraîchement rénovée, propose de multiples services : bar, snack, journaux, épicerie, dépôt de pains, timbres, cartes postales, fleurs, petits déjeuners et animations diverses. La Pau's Café devient un lieu d'échange convivial.

Ouvert lundi au vendredi de 7h15 à 14h00 et de 16h30 à 20h00 (fermé le mercredi après-midi), le samedi de 7h15 à 20h30 et le dimanche de 8h00 à 13h00.

Téléphone : 02 43 31 91 62



✓ **Noces de Platine, 70 ans de mariage :**

Louis et Madeleine DROUIN (91 et 90 ans) ont fêté leur 70 ans de bonheur en famille et entre amis. Leur fils, Jean-Louis DROUIN, 1^{er} Adjoint au Maire de Maresché, a relu l'acte de mariage non sans une certaine émotion. Pour eux, le secret d'une telle longévité réside dans le travail, l'activité, le lien social et l'humour.

Nous les félicitons de tout cœur et leur souhaitons encore de belles années de bonheur.



✓ **Rallye Le Mans Historique 14^{ème} édition :**

Le Rallye Le Mans historique est un rallye de régularité sur route ouverte, à parcours secret. 31 voitures ont fait escale sur le parking de la cantine. Une collation leur a été offerte par les élus.



✓ **Parcours du Cœur :**



Organisé par le Centre Social Georges Rouault, le samedi 21 avril, s'est déroulé un Parcours du Cœur en lien avec l'association française de cardiologie. Une marche de 5 ou 10 km a rassemblé 55 participants le matin. La salle polyvalente de la commune était réservée aux ateliers pour la prévention et le conseil diététique. Des ateliers sportifs étaient proposés sur le terrain communal l'après-midi.



❖ **TRAVAUX :**

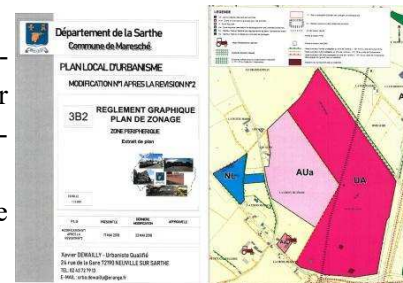
✓ **Rue de l'Église :**

Après une pause cet hiver, nous attendons de voir l'évolution de l'enrobé de couleur autour de l'Église. Celui-ci s'effritant de plus en plus, l'entreprise Eiffage a accepté la requête de la commission travaux et va le refaire en implantant en même temps le mobilier urbain. Les travaux doivent démarrer fin mai 2018.

✓ **Projet important au P.A.I.D, zone Maine Eco Park :**

Une entreprise souhaite s'implanter sur la zone et aurait besoin d'une surface de 20 hectares d'un seul tenant. Cela suppose une modification du Plan Local d'Urbanisme pour classer la zone 2AU (zone d'urbanisation à long terme) en zone AUa (zone d'urbanisation à court terme).

Le Conseil Municipal, lors de sa dernière séance du 17 mai, a décidé de modifier le PLU dans ce sens et a confié cette étude à M. Xavier DEWAILLY.



❖ **ÉCOLE DU VAL D'ORTHON :**

✓ **Carnaval :**



Cette année, le carnaval a été organisé par le Centre Social Georges Rouault dans le cadre des T.A.P du mardi après-midi.

Nous vous rappelons qu'à la rentrée de septembre 2018, les T.A.P seront supprimés. La semaine scolaire sera composée de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

✓ **La Fête de l'École :**

La Fête de l'École, organisée par l'Association des Parents d'Élèves (APE) aura lieu à Saint-Marceau, le vendredi 29 juin 2018 à 18h00, pour se regrouper avec le spectacle de l'école présenté par les classes de CE2, CM1 et CM2 sur le thème de l'Orient et du voyage.

Un apéritif sera offert et il y aura possibilité de se restaurer sur place.

✓ **ALSH :**

Pendant les vacances de Printemps, dans le cadre du Centre Social Georges Rouault, les enfants ont été accueillis dans les locaux de la garderie et de la cantine de Maresché. Cette organisation ayant permis d'accueillir plus d'enfants, l'expérience pourrait être renouvelée dès cet été.

❖ **VIE ASSOCIATIVE :**✓ **Familles Rurales :**

Le spectacle de fin d'année aura lieu le dimanche 10 juin 2018, à 15h30, à la salle Loisirs et Culture de Beaumont-sur-Sarthe.

✓ **Bibliothèque :**

La bibliothèque, située 6 rue de l'Église (à côté de la salle polyvalente), est ouverte un mardi sur deux, de 16h30 à 19h00.

Prochaines permanences : le 29 mai, les 12 et 26 juin, les 11 et 25 septembre, les 9 et 23 octobre.

Téléphone : 02 43 31 73 23

❖ **INFORMATIONS DIVERSES :**✓ **Bruits de voisinage - Rappel :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc.) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 16h00.



D'autre part, les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

(Arrêté préfectoral n°960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n°03-1295 du 18 mars 2003)

❖ **VACANCES D'ÉTÉ :**✓ **Horaires d'ouverture de la mairie :**

- Du 1^{er} août au 16 août 2018, le secrétariat de la mairie sera ouvert au public le mardi de 15h30 à 18h30 et le mercredi de 9h à 12h (sous réserve de modification).

TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE
DE TRÈS BONNES VACANCES !

